

# REDD+ Suivi et informations Rapport intérimaire

---

PROGRAMME ONU-REDD – 7<sup>e</sup> RÉUNION  
DU CONSEIL D'ORIENTATION

---

13-14 octobre 2011

Berlin, Allemagne



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse [www.unredd.net](http://www.unredd.net).

## **REDD+ Suivi et informations Rapport intérimaire**

### **7<sup>e</sup> Réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD**

**19 septembre 2011**

#### **Cadre général**

À l'occasion de la 6<sup>e</sup> Réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, il a été demandé aux organismes responsables du Programme ONU-REDD de remettre lors de la prochaine réunion « un rapport de suivi et d'informations concernant la REDD+ », structuré sur les présentations et les discussions ayant eu lieu dans le cadre de la réunion.

Ce rapport (détaillé) a pour objet de renseigner et d'instruire sur les modalités à adopter pour évaluer les besoins de fourniture des suivis et des informations sur la REDD+, dans le contexte plus large des stratégies nationales de développement et environnementales, et ce au stade de la mise en œuvre.

Compte tenu de la complexité et du caractère critique que présente le sujet au regard de la mise en œuvre de la REDD+, il est prévu – pour compléter le rapport – d'engager un dialogue approfondi avec les pays considérés et les parties prenantes. Le 8<sup>e</sup> Conseil d'orientation en sera le bénéficiaire. Le but de ce rapport intérimaire est de tenir les intéressés au courant des avancées et de polariser l'attention sur ce sujet d'une importance extrême, dans le cadre duquel le Programme ONU-REDD a un rôle de premier plan à jouer pour soutenir les efforts déployés par les pays concernés.

#### **Contexte de la REDD+**

Les Accords de Cancun lors de la Conférence des Parties de la CCNUCC, qui s'est tenue en décembre 2010, ont énoncé les principes régissant le cadre de base de la REDD+ qui est axé sur trois composantes clés, pour ne citer qu'elles : les activités d'atténuation, les orientations ou lignes directrices expliquant que faire pour les mener à bien et un ensemble de sept clauses de sauvegarde ou mesures de protection<sup>1</sup>. Les orientations et mesures de protection sont sans équivoque : la mise en œuvre des activités d'atténuation liées à la REDD+ doivent s'inscrire dans le contexte d'objectifs environnementaux et de développement plus généraux.

Les Accords de Cancun ont par ailleurs fixé les critères concernant la fourniture des suivis, notifications et informations à l'intention des parties concernées. Par la suite, en juin 2011, l'OSCST a prié lesdites Parties et des observateurs de présenter des observations sur le système MRV, sur les niveaux d'émission de référence et les niveaux de référence, sur les mesures de protection et sur les systèmes de fourniture d'informations, en attendant qu'une Décision soit prise sur la questions des modalités et des orientations lors de la 17<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP17) de la CCNUCC qui aura lieu à Durban en décembre 2011.

Des négociations sont en cours sous la bannière de la CCNUCC pour faciliter la fourniture des notifications et des informations qui devraient émaner des parties à la convention. Cela dit, dans les contextes plus larges de développement et environnementaux, dans lesquels la REDD+ est mise en œuvre, il y a une nécessité (et une opportunité) de prendre en compte les besoins de disposer d'informations plus générales en vue de soutenir des prises de décision nationales (et infranationales) outrepassant les termes scrupuleusement définis dans le cadre de la CCNUCC.

#### **Autres éléments s'inscrivant dans la stratégie du Programme ONU-REDD**

---

<sup>1</sup> Décision 1/CP.16, Les Accords de Cancun : Résultats du travail du Groupe de travail spécial sur l'Action concertée à long terme au titre de la Convention, FCCC/CP/2010/7/Add.1. [http://unfccc.int/documentation/documents/advanced\\_search/items/3594.php#beg](http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php#beg)

La stratégie du Programme ONU-REDD pour 2011-2015 le confirme : les ressources forestières offrent maints autres avantages que celui de pouvoir piéger le carbone ou de l'atténuer. Elle identifie également les grands besoins de détenir - au niveau national dans les zones d'activité – des informations sur le système MRV et la surveillance, ainsi que sur la gouvernance :

... il est essentiel que les actions de suivi engendrent des informations qui permettent aux politiques et à la gestion des forêts de naviguer entre une multitude d'objectifs et la maximisation des bénéfices globaux, les paiements de la REDD+ en faisant partie. »

Ainsi, tout en tenant compte des impératifs stipulés dans les Accords de Cancun, le Programme ONU-REDD aide aussi les pays concernés à se préparer à la mise en œuvre de la REDD+ dans le cadre des stratégies de développement nationales. Cette action est davantage explicitée dans le document de l'ONU-REDD intitulé « Appui à l'Action REDD+ nationale – Cadre du Programme global 2011-2015 », sur lequel s'est basé le Conseil d'orientation pour accorder un budget de deux années.

### **Considérations fondamentales indicatives**

Les propos qui suivent sont une indication des questions que les pays concernés feraient bien d'examiner, au vu des exigences imposées pour l'action REDD+ en matière de suivi et d'informations, plus précisément en ce qui concerne sa mise en œuvre au niveau national.

- Les critères de suivi et d'informations pour les besoins de la REDD+ coïncident partiellement avec les demandes portant sur d'autres domaines politiques liés, entre autres, aux forêts, l'utilisation des terres, le régime foncier, la sécurité alimentaire, la biodiversité et les conditions de vie en milieu rural. Par conséquent, et ce pour des raisons d'efficacité, il y aurait lieu de mettre au point des systèmes de suivi et de créer des institutions associées pouvant servir à de multiples fins, et de rechercher à établir des synergies assurant la collecte et l'analyse de données.

- Les systèmes de suivi sont des actions à long terme nécessitant une base institutionnelle solide. Construire sur des institutions déjà en place a une certaine valeur, compte tenu des besoins interdisciplinaires (voir ci-avant) et aussi pour assurer une certaine continuité sur plusieurs décennies.

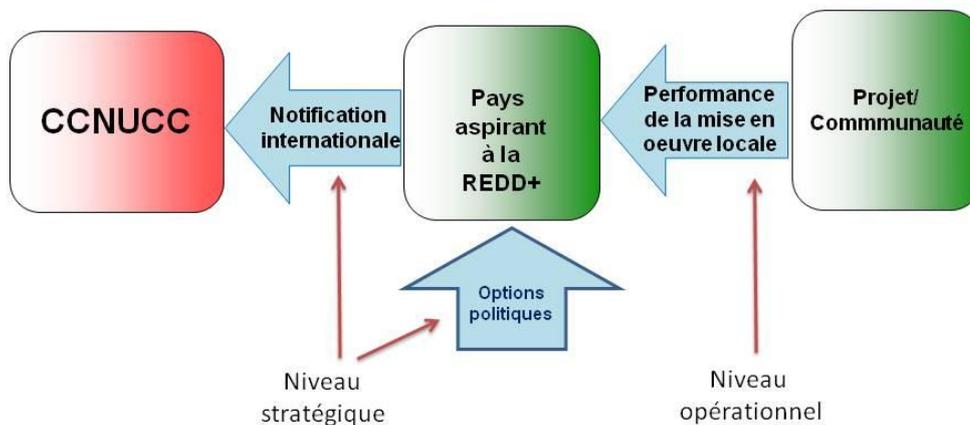
- Devant faire face à des situations précises sociales, environnementales et de gouvernance dans les pays considérés, les systèmes de suivi ont un caractère spécifiquement nationaux, sans pour autant perdre leur compatibilité globale. De ce fait, il n'est ni possible ni souhaitable de concevoir des approches référentielles de suivi au niveau national. Dans le même temps, il existe un certain nombre de fonctions essentielles de systèmes de suivi, dans lesquelles ressort une insuffisance des capacités ou des ressources au niveau national, mais aussi dans lesquelles des actions internationales ont la possibilité de rassembler une masse critique en vue de combler les écarts. Il faut entendre par cela la fourniture de données télédétektées, la recherche et le développement de méthodes et de modèles communs, l'expansion de l'éducation et le renforcement des capacités.

- L'information est indispensable pour atteindre plusieurs objectifs et mener des actions au profit de la REDD+. L'une des raisons qui les distinguent est le fait que les types et les caractéristiques des informations seront différentes, selon les buts fixés, ce qui de toute évidence aboutit à des approches de suivi distinctes. Par exemple, les expériences que l'on a des approches de surveillance des forêts suggèrent que les analyses et la notification au niveau stratégique n'exigent pas la collecte de données intégrales, étant donc la plupart du temps recueillies sur la base d'échantillonnage pour des raisons d'efficacité, alors que normalement le

suivi au niveau opérationnel implique la collecte de données de toutes les sources disponibles. La figure ci-après présente des flux d'informations de base correspondant aux trois finalités générales suivantes :

- Répondre aux critères internationaux en matière de notification (dans ce cas la REDD+)
- S'acquitter des processus et décisions politiques intégrés au niveau national et
- S'assurer de la mise en œuvre efficace et acceptable par les parties prenantes au plan local.

- Il ne faut pas non plus oublier la « boucle de retour d'informations », allant des informations fournies à CCNUCCI aux niveaux stratégique et opérationnel. Elle n'est pas présentée dans la figure pour simple raison de clarté.



### Prochaines étapes proposées

Les organismes responsables du Programme ONU-REDD seront tenus :

- d'engager le dialogue avec les pays et les parties prenantes aspirant au Programme ONU-REDD au sujet des besoins de suivi et d'informations liés à la REDD+ I
- participer étroitement aux autres initiatives en cours du Programme ONU-REDD
- fournir un rapport d'étape à la prochaine réunion du Conseil d'orientation.